



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

15/12/21

Site Natura 2000 ZSC « Mines de Villeneuve »

Compte-rendu du comité de pilotage du 14 décembre 2021



© Antonin Wilmart – Groupe Chiroptères Languedoc Roussillon

Etaient présents

Collectivités territoriales et leurs groupements

Michel Vellas – Maire de Brenas, Président du COPIL Le Salagou – Vice-Président du Grand Site

Jacky Perez – Maire de Villeneuve, Président du COPIL Mines de Villeneuve

Marc Carayon – Maire de Lacoste, représentant de la Communauté de communes du Clermontais

Serge Didelet – Maire de Mourèze – Vice-Président du Grand Site

Patrick- Albert Jaures – 1^{er} Adjoint Mairie de Mourèze

Elsa Bonnafous - Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Anna Chaine – Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Services/ Etablissements publics de l'Etat

Mathieu Peretti – DDTM 34

Jean-Christophe Petit – Chambre d'agriculture de l'Hérault

Institut de recherche, associations et usagers

Patrick Brunet – Groupe spéléologique de Montpeyroux, Comité départemental de spéléologie de l'Hérault

Antonin Wilmart – Groupe Chiroptères Languedoc Roussillon

Stephan Tillo – Tour du Valat

Alain Ravayrol – La Salsepareille

Antoine Carrer – La Salsepareille

Excusés

Marie Passieux – Présidente du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Nathalie Lamande – DREAL Occitanie

Pascal Arnaud – Office français de la biodiversité

Éric Suzanne – Sous-préfet de Lodève

Claude Revel – Président Communauté de communes du Clermontais

Maeva Carrère – EPTB Fleuve Hérault

Laurence Preud'homme – Demain la Terre

Le Comité de pilotage du site N°FR9102007 « Mines de Villeneuve » s'est réuni, le **mardi 14 décembre 2021**, sous sa forme restreinte.

Monsieur PEREZ, maire de Villeneuve et Président du Comité de pilotage, a souhaité la bienvenue à tous les participants et les a remerciés d'être venus assister à ce COPIL destiné à :

- dresser un bilan des actions mises en place sur la période d'animation du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2021. Il est rappelé que cette période est plus courte que les précédentes. Cela permet d'avoir une prochaine période d'animation basée sur l'année civile.
- échanger autour des perspectives d'animation pour la période à venir soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Rappel du contexte

Le site est identifié comme Site d'intérêt Communautaire depuis le 28 mars 2008. Un arrêté le désigne en tant que Zone Spéciale de Conservation le 23 mars 2016. Le Document d'objectif (DOCOB), qui constitue le plan de gestion du site, a été validé en Comité de pilotage le 2 juillet 2013 et approuvé par arrêté préfectoral le 3 janvier 2014.

La structure animatrice du site est le Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze.

Le site Natura 2000 des mines de Villeneuve s'étend sur 255 ha, situé sur deux communes : Villeneuve et Lieuran-Cabrières. La désignation de cette ancienne carrière de Barytine réside dans la présence avérée de plusieurs espèces et habitats naturels protégés au niveau européen.

La carrière ainsi que le bâti de Villeneuve abritent d'importantes colonies de chauve-souris et plus particulièrement 6 espèces d'intérêt communautaire présentes principalement en période de transit et hibernation : le Murin de Capaccini, Le Minioptère de Schreibers, le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, le petit Murin et le Murin à oreilles échancrées.

▪ Suivis naturalistes

L'ensemble des suivis naturalistes ont été réalisés en prestation par le Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon. Se rapprocher de la chargée de mission Natura 2000 pour plus d'informations et consulter les rapports complets.

Suivi de l'ancien pigeonnier



En 2017, l'ancien pigeonnier de la mairie de Villeneuve a été aménagé en gîte à chiroptères. Il s'agit d'un gîte sur deux niveaux ouverts sur l'extérieur via une chiroptière. Ce dernier cible trois espèces : Petits et Grands Rhinolophe et Murins à oreilles échancrées.

Des thermohygromètres ont été installés en juillet et août 2018 aux deux étages indiquant des différences importantes entre les deux niveaux : un étage supérieur présentant une amplitude thermique élevée, notamment durant la saison estivale, et un étage inférieur

plus tempéré et favorable. Divers réajustements ont donc été mis en place en 2019 (ouverture de la trappe entre les deux niveaux, obscurcissement de l'étage inférieur, évacuation du matériel stocké et pose d'un piège photo).

Le suivi du pigeonnier a été mis en place de manière régulière du printemps à l'automne avec relève du piège photo et recherche d'individus et/ou indices de présence. Aucun individu ni indice de présence n'a pu être observé. Il est cependant rappelé que la colonisation d'un gîte de ce type est un processus long pouvant prendre plusieurs années.

Suivi des autres gîtes bâtis

Les 1^{er} et 6 juillet 2021, un suivi de 4 gîtes bâtis déjà recensés a été mis en place. La période choisie correspond à la période de mise bas des espèces d'intérêt communautaire ciblées (Petit et Grand Rhinolophe et Murins à oreilles échancrées).

Au sein d'une première cave du centre-ville de Villeneuve 2 Petits Rhinolophes dont une femelle et son juvénile et un Grand Rhinolophe isolé ont été découverts. Aucun individu n'a été observé dans la seconde cave du village (contre une dizaine d'individus l'année précédente).



© Antonin Wilmart – Groupe Chiroptères Languedoc Roussillon

Au sein du domaine de Vallombreuse qui accueillait historiquement une colonie d'une vingtaine de Petits Rhinolophes, 2 femelles de Petits Rhinolophes et leurs juvéniles ont été recensés.

La visite du Moulin de Campaurus bas a permis d'observer une importante colonie de reproduction de Murins à oreilles échancrées (48 individus) ainsi que 4 Petits Rhinolophes dont 2 femelles et leurs juvéniles, un Grand Rhinolophe et un Oreillard gris.

Perspectives d'actions 1^{er} janvier 2022 – 31 décembre 2022

Le suivi régulier du pigeonnier sera poursuivi du printemps à l'automne avec relevé d'indices de présence et/ou observations d'individus. Le piège photo sera déplacé au niveau des mines.

Le suivi des deux gites bâtis faisant l'objet d'un projet de rénovation sera mis en place en 2022. En revanche, le suivi des deux autres gites bâtis connus ne sera effectué qu'en 2023 (un an sur deux).

Lors des suivis réalisés en 2021, un nombre moins élevé d'individu en comparaison aux années précédentes a été observé. Une des hypothèses pourrait être un report de population sur un gite inconnu. Des prospections sont donc à mettre en place afin de permettre l'éventuelle découverte d'un ou plusieurs gites de report. Afin de faciliter les prospections de la communication sera mise en place auprès des habitants (flyers dans les boîtes aux lettres, etc.).

Antonin Wilmart indique que pour des espèces tel que le Petit Rhinolophe, des fluctuations au niveau des effectifs ne sont pas forcément inquiétantes. Une multitude de petits gites peuvent, en effet, être utilisés.

Suivi des mines de Villeneuve

Les mines de Villeneuve constituent un gîte d'intérêt national pour les chauves-souris car historiquement fréquentées en période de transit et d'hibernation par deux espèces à très fort enjeux en Occitanie : Le Minioptère de Schreibers et le Murin de Capaccini. Aucun suivi régulier n'avait été réalisé depuis près de 8 ans. L'objectif était donc de réactualiser les données sur une année complète.

- **Comptages en sortie de gites**

Quatre comptages en sortie de gites ont été mis en place en période printanière, estivale et automnale (3 mai, 14 juin, 20 septembre et 19 octobre 2021). Les résultats obtenus ont permis de confirmer les enjeux très forts de ce site en tant que gîte de transit pour le Minioptère de Schreibers et le Murin de Capaccini. Les effectifs les plus importants ont, en effet, été observés durant la période automnale avec près de 623 Minioptères de Schreibers et 244 Murins de Capaccini identifiés lors du deuxième passage. Des petits groupes de Petits et Grands Rhinolophes ont, quant à eux, été observés tout au long de l'année (10 à 15 individus).

Quelques observations complémentaires peuvent être soulignées. Durant le premier passage automnal, des Murins de grande taille en accouplement ont été observés permettant d'attester de l'usage des mines comme site d'accouplement par cette espèce. Enfin, lors d'un comptage, un individu de Noctule commune, espèce rare et en fort déclin, a été observé. Au vu de sa

direction de vol, l'individu pourrait provenir de l'entrée du village de Villeneuve où un alignement de platanes a été identifié comme favorable pour cette espèce arboricole.

- **Capture temporaire**

Afin de caractériser la phénologie des chiroptères au sein des mines, une capture temporaire a été mise en place le 12 octobre 2021. Trois individus mâles subadultes, 2 Minioptères de Schreibers et un Oreillard gris, ont été capturés. Cette opération n'a cependant pas permis de mettre en évidence des comportements de swarming (regroupements importants d'individus dans certains sites en période de reproduction).

- **Pose de stations d'enregistrement passif**

Une station d'enregistrement passive a été posée durant 6 nuits consécutives du 19 au 25 octobre. 8 espèces dont 5 d'intérêt communautaire ont été contactées. Les enregistrements de Minioptères de Schreibers et Murins de Capaccini, dont les pics d'activité en cœur de nuit peuvent correspondre à des retours au gîte après une activité de chasse, dominant largement. Quelques contacts de Pipistrelles communes ont également pu être observés et, étant donné le nombre de cris sociaux enregistrés, peuvent correspondre à une activité de swarming.

Perspectives d'actions 1^{er} janvier 2022 – 31 décembre 2022

Pour l'année à venir, le suivi des mines sera poursuivi durant les périodes de transit pour lesquelles des pics de fréquentation ont été observés (printemps et automne). Idéalement deux comptages en sortie de gîte par période seront réalisés afin d'affiner les connaissances obtenues en 2021.

Il semble également important d'affiner les données obtenues en période de swarming. Ce phénomène pouvant être très ponctuel, il est envisagé de poser un détecteur sur une période importante (minimum deux mois) afin d'obtenir une image de l'activité sur l'ensemble de la période.

Ces données permettraient, par la suite, de mieux cibler les périodes à envisager pour les captures.

En 2020, un détecteur avait été posé durant un redoux hivernal et avait permis de détecter une activité importante. Un comptage en sortie de gîte sera donc mis en place si les températures le permettent.

Une estimation de la fréquentation humaine est également à envisager sur ce site à forts enjeux. Le piège photo auparavant situé dans le pigeonier a été déplacé au niveau des mines et sera relevé de manière régulière.

Deux cavités naturelles n'ont pas encore été prospectées au sein de la ZSC. Un suivi de ces cavités en période hivernale est envisagé.

Patrick Brunet précise, au sujet de ces deux cavités, qu'il peut être intéressant d'informer et/ou d'associer le Comité départemental de spéléologie de l'Hérault lorsqu'un suivi sous terre est effectué. Il conseille de se rapprocher de l'association spéléo-club d'Olargues qui réalise notamment des sorties autour de Cabrières.

Une réflexion est menée quant à la possibilité de reprendre un suivi hivernal des mines de Villeneuve. Ces mines ont été qualifiées d'instables il y a plusieurs années. La mise en place d'une étude de stabilité par un bureau d'étude spécialisé permettant d'obtenir une conclusion d'expert sur la dangerosité des mines est proposée.

Mathieu Peretti rappelle qu'il avait été décidé que les mines de Villeneuve ne soient plus répertoriées sur les cartes IGN. De plus, les mines sont situées chez des propriétaires privés posant des problèmes de sécurité et de responsabilité.

Antonin Wilmart précise que les chiroptères ne sont pas situés au niveau de l'entrée principale qui avait été qualifiée d'instable. Une seule visite par an serait nécessaire pour obtenir les informations nécessaires.

Elsa Bonnafous indique que la limite est bien entendu la sécurité mais qu'aucun arrêté n'a été pris pour interdire l'entrée dans les mines et qu'il serait donc envisageable de revenir sur cette décision si les conclusions d'un bureau d'étude le permettaient.

Les questions du financement du bureau d'étude et des éléments à prendre en compte liés à la présence d'un propriétaire privé sont soulevées.

Jacky Perez évoque la possibilité d'une participation de la mairie de Villeneuve (dotation Natura 2000) si accord des propriétaires.

▪ Veille environnementale et accompagnement des propriétaires de bâtis

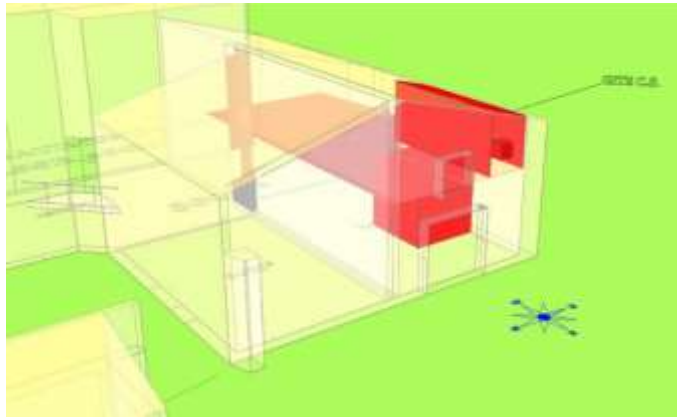
Cas du Moulin de Campaurus bas



En 2014, des prospections ont permis la découverte d'une colonie de Murins à oreilles échancrées, Grands Rhinolophes et Petits Rhinolophes au sein d'une bâtisse en ruine sur la commune de Nébian. En 2020, lors du rachat des bâtiments, une close indiquant ces enjeux a été intégrée dans les documents de vente. Des travaux de rénovation étant envisagés notamment à l'emplacement de la colonie, un accompagnement des nouveaux propriétaires a été entamé afin d'intégrer ces enjeux dès la phase de conception du projet.

Il a été convenu de la mise en place d'un gîte de substitution sur deux niveaux : un espace sous les toits connecté à une ancienne cuve à vin en béton. Afin d'évaluer le potentiel d'accueil du futur gîte, une étude des conditions de température et d'hygrométrie au niveau de l'ancienne cuve à vin a été mise en place sur un an entre juillet 2020 et juillet 2021.

Les résultats indiquent des conditions de température favorables pour le Murin à oreilles échancrées (températures comprises entre 21°C et 33°C) durant la période de présence estimée de la colonie. D'importantes variations hygrométriques sont mesurées mais ne sont pas limitantes pour l'installation d'une colonie de Murins à oreilles échancrées. La colonie pourra utiliser cette cuve, plus tempérée, en cas de fortes chaleurs au niveau de l'étage supérieur.



Perspectives d'actions 1^{er} janvier 2022 – 31 décembre 2022

Une nouvelle rencontre est à prévoir en début d'année avec le propriétaire de la cave du centre du village de Villeneuve afin de permettre la mise en place d'un accompagnement en amont des travaux.

Concernant le Moulin de Campaurus bas, un cahier des charges est en cours de rédaction par le Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon. Des aménagements sont à prévoir (mise en place d'une chiroptière, apport d'accroche au niveau de la cuve, etc.)

Des échanges seront menés avec la DRAC afin d'étudier la possibilité d'inscrire explicitement les enjeux naturalistes au sein des préconisations formulées lors de projets de rénovation. Les porteurs de projet pourront ainsi prendre connaissance de ces enjeux et se rapprocher de notre structure de manière systématique.

La veille environnementale sera poursuivie tout au long de l'année.

Cas d'une cave du village de Villeneuve



Une bâtisse du centre du village de Villeneuve, dont la cave abrite une colonie de Petits Rhinolophes, fait l'objet d'un projet de rénovation. Les travaux devraient débuter cette année (février) par la partie supérieure du bâtiment et concerner dans un second temps la cave. Une première lettre d'information a été envoyée au porteur de projet et une première rencontre a été mise en place.

Mr Perez précise que des subventions ont été demandées à la DRAC par le propriétaire pour une partie des rénovations. Dans ce cadre, la mairie de Villeneuve a informé la DRAC de la présence

des chauves-souris dans le bâtiment. Le propriétaire semble enclin à envisager des solutions pour préserver la colonie mais un suivi doit être mis en place.

Jacky Perez propose la mise en place d'un partenariat avec la DRAC, partie prenante pour toutes les rénovations au sein du village de Villeneuve.

▪ Mise en œuvre des actions d'information, communication et sensibilisation

L'ensemble des actions de sensibilisation ont été mises en place en partenariat avec le Groupe Chiroptère Languedoc-Roussillon et avec le soutien de la mairie de Villeneuve.

Nuit de la chauve-souris

Le 28 août 2021, a été organisé la « Nuit de la chauve-souris » à Villeneuve afin de sensibiliser le grand public aux enjeux liés à la préservation des chiroptères. Une vingtaine de visiteurs étaient présents et ont pu bénéficier de divers ateliers, de la projection d'un documentaire et de l'observation de Sérotines communes (*Eptesicus serotinus*) et Pipistrelles communes (*Pipistrellus pipistrellus*) à la tombée de la nuit.



Animation pose de nichoir

Une deuxième animation à destination du Grand Public était prévue le 11 décembre 2021. L'objectif était de sensibiliser les participants via la pose de nichoirs construits lors de la nuit de la chauve-souris et la projection d'un film. Malheureusement, la date choisie n'étant probablement pas favorable, cet événement n'a donné lieu à aucune inscription. 6 nichoirs ont tout de même été posés devant la mairie de Villeneuve et pourront être relevés à l'occasion d'événements à venir. La période hivernale est, en effet, une période propice pour la pose de nichoirs qui pourront accueillir des individus dès le début de la période printanière.

Perspectives d'actions 1^{er} janvier 2022 – 31 décembre 2022

Concernant les animations grand public, la nuit internationale de la chauve-souris sera reconduite en août 2022. Une réflexion sera menée afin de mettre en place des animations avec les scolaires (écoles, lycée agricole, etc.)

L'association Une agriculture au cœur du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze met en place diverses actions afin de favoriser la présence de chiroptères sur les exploitations viticoles. Le Syndicat Mixte viendra en appui de cette démarche.

Plan de communication

Une première version du plan de communication a été rédigée (cf. Compte-rendu COPIL Salagou). Ce dernier sera mis en œuvre au cours des prochains mois.

Perspectives d'actions 1^{er} janvier 2022 – 31 décembre 2022

Le plan de communication sera affiné et mis en œuvre.

Jacky Perez suggère lors des prochaines animations d'inviter les mairies à participer et de mettre en place des partenariats avec les écoles et les centres d'enseignement (école de Clermont-l'Herault, centres de loisir, lycée agricole de Gignac). Ceci permettrait de donner plus d'importance aux différents événements mis en place.

Serge Didelet présente la future maison d'accueil du Grand Site comme un outil intéressant de communication auprès des visiteurs (entre 100 000 et 150 000 visiteurs attendus chaque année).

▪ Informer et sensibiliser les acteurs locaux

Accompagnement de la mairie de Mourèze dans le cadre de la démolition de l'ancien office de tourisme

Cette action n'a pas été réalisée dans le cadre de l'animation Natura 2000 du site mais participe à la sensibilisation des acteurs locaux aux enjeux liés à la présence de chiroptères.



Des travaux d'aménagement mis en place sur la commune de Mourèze prévoyaient la démolition d'un bâtiment accueillant une colonie d'une quinzaine de Pipistrelles de Kuhl et communes. Dans ce cadre, le Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon est intervenu à la demande du Syndicat Mixte afin d'assister la commune de Mourèze dans la prise en compte de cette colonie avant et après la démolition du bâtiment.

Une visite sur place effectuée par le GCLR le 20/09/2021 et un comptage en sortie de gîte mis en place par la LPO Hérault le 22/09/2021 ont permis de préciser les effectifs, de confirmer l'emplacement de la colonie et de proposer un mode opératoire adapté à la mairie.

Une défavorabilisation du bâtiment de nuit a été mise en place le 11/10/2021. Seul deux pipistrelles communes ont été observées en sortie de gîte attestant de la faible occupation du bâtiment à cette période de l'année. Une réflexion quant à la mise en place d'aménagement favorables a été menée. Deux gîtes de grande taille sont en cours de pose. L'intégration d'un gîte à Pipistrelles sur le futur bâtiment est également envisagée.

En complément des actions réalisées une visite de l'église de Mourèze a permis d'observer des indices de présence (guano). Des visites complémentaires seront réalisées en 2022 afin d'identifier les espèces, préciser la phénologie du gîte et comptabiliser les effectifs.

Afin de valoriser les actions mises en place en faveur des chiroptères, une convention refuge pour les chauves-souris a été proposée à la mairie.

Serge Didelet exprime sa satisfaction vis-à-vis des actions réalisées et de la réactivité du Groupe Chiroptère Languedoc Roussillon et du Syndicat Mixte. Il souhaite poursuivre les actions mises en place et communiquer au sujet de la préservation des chauves-souris.

Serge Didelet et Jacky Perez s'interrogent sur la possibilité d'intégrer ces enjeux lors de la demande de permis de construire et sur les actions réalisables en tant que maire.

Elsa Bonnafous indique que le Syndicat Mixte étudiera et proposera aux élus une clarification sur ce qu'il est possible de mettre en place de manière incitative et/ou réglementaire.

Mathieu Peretti rappelle qu'à partir du moment où un propriétaire a connaissance de la présence d'une espèce protégée il doit, d'un point de vue juridique, faire en sorte de ne pas la détruire.

Antonin Wilmart rappelle que la présence de chauves-souris peut être compatible avec la mise en place de projets de restauration lorsque ces enjeux sont pris en compte dès le démarrage du projet. L'idéal reste de préserver la zone où se situent les individus et de les intégrer dans le projet d'aménagement.

Elsa Bonnafous indique que dans le cas du projet de Mourèze, la DREAL a été informée et a fourni un courrier d'autorisation.

▪ **Réflexion autour de l'extension du périmètre du site Natura 2000**

Perspectives d'actions 1^{er} janvier 2022 – 31 décembre 2022

Des enjeux naturalistes importants ont été identifiés en dehors du site Natura 2000. Ceux-ci sont, notamment, localisés le long de la Dourbie, axe de transit et habitat de chasse pour les chiroptères. Deux colonies connues (dont une d'une quarantaine d'individus) sont ainsi situées en dehors du site le long de cet axe.

La question de l'extension du périmètre du site Natura 2000 est donc soulevée. Cette dernière permettrait, entre autres, un meilleur suivi des espèces mais également un accompagnement plus poussé des propriétaires de bâti (cas du moulin de Campaurus bas). La commune de Nébian serait une nouvelle commune concernée par cette extension.

Mathieu Peretti indique qu'une extension du périmètre est effectivement possible avec accord des élus concernés et du Comité de pilotage. L'extension du site permettra d'élargir le champ des actions menées (mise en place de sensibilisation, accompagnement des propriétaires, contrats Natura 2000, etc.).

Afin de mener à bien cette démarche une validation ainsi qu'un travail de partenariat avec les élus concernés est à mettre en place. Après l'obtention d'un accord de principe, l'Etat saisira officiellement les collectivités via une consultation (temps de réponse de deux mois). Si aucune commune ne s'oppose à la démarche, le dossier est ensuite transmis au préfet et à la DREAL afin de valider l'extension du périmètre.

Il est rappelé qu'il s'agit avant tout d'une démarche consensuelle qui demande en amont des échanges avec la nouvelle commune concernée par l'extension.

*Sur une autre thématique, **Elsa Bonnafous** interroge les services de l'Etat quant à l'éligibilité des dépenses mises en place avant l'appel à projet pour la demande de subvention (suivis hivernaux, etc.).*

***Mathieu Peretti** indique que les actions mises en place seront bien éligibles, la période prise en compte s'étendant de janvier à décembre.*